

Le Petit Crieur

Bulletin d'information municipal

Janvier 2018



LA TOUR D'Auvergne

Edito du Maire

Cher(e)s Administré(e)s,

En ce début d'année, je fais mienne la formule de vœux prononcée il y a un demi-siècle par l'auteur compositeur et interprète Jacques BREL : « *Je vous souhaite des rêves à n'en plus finir et l'envie furieuse d'en réaliser quelques uns. Je vous souhaite d'aimer ce qu'il faut aimer et d'oublier ce qu'il faut oublier. Je vous souhaite des passions, je vous souhaite des silences. (...). Je vous souhaite surtout d'être vous, fiers de l'être et heureux, car le bonheur est notre destin véritable.*

Une année qui finit, c'est l'heure du bilan, une année qui s'ouvre, c'est un nouvel élan qui s'amorce.

En 2017, la vie municipale a été marquée entre autre, par la fusion des deux anciennes communautés de communes (Sancy Artense / Rochefort) pour donner naissance à la nouvelle : la Communauté Dômes Sancy Artense.

Cette réorganisation administrative de nos territoires, issue d'une volonté de politique nationale imposée, a nécessité un travail d'ajustement des compétences avec une implication encore plus intense que d'ordinaire des élus locaux, par leur présence et leur investissement lors des nombreuses réunions indispensables à la mise en route des nouvelles orientations.

Dans « l'édito » 2017, j'évoquais la nécessité de construire l'avenir avec la nouvelle forme d'intercommunalité, à présent, c'est la première étape de la concrétisation qui se met en place ; en effet la communauté Dômes Sancy Artense vient au chevet du site nordique de La Stèle, en lançant une étude de positionnement et de développement de ce secteur, qui va débiter à compter de février et se poursuivre sur onze mois.

L'objectif de cette étude, qui associera l'ensemble des partenaires : publics, privés, associatifs ... sera à la fois de recenser l'existant (avec ses atouts et ses faiblesses) et de miser sur tout le potentiel inexploité de ce site emblématique, en vue de proposer, puis de concrétiser des activités adaptées sur les quatre saisons, avec par ricochet des retombées économiques.

Sur un plan plus strictement communal, c'est avec beaucoup de regrets, mais aussi de compréhension que j'ai dû accepter la démission de Sébastien TEILLOT, conseiller municipal et agriculteur, qui a accompli avec devoir sa fonction d' élu. Le mandat de tout élu demande une grande disponibilité, dès lors que de nombreuses réunions se tiennent au cours de la journée et sont parfois ou souvent incompatibles avec les nécessités de l'activité professionnelle. A côté de la disponibilité, prennent place, la compétence et le travail avec une régularité d'ensemble en vue d'une efficacité estompée. En 2017, ont été tenues : douze réunions de conseil municipal et trente réunions de travail au titre des commissions. A celles-ci viennent s'y ajouter les réunions au titre des commissions de l'intercommunalité dans lesquelles se sont inscrits les élus de LA TOUR en fonction de leur affinité et de leur compétence.

Le mandat d' élu réserve aussi quelques surprises..., c'est ainsi qu'en fin d'année nous avons dû commencer à gérer en urgence des désordres structurels conséquents dans le bâtiment des sanitaires de l'école primaire. Néanmoins, à la lecture de ce bulletin, vous découvrirez les réalisations accomplies et les projets en cours.

C'est à ce stade que je vais clore mon propos, par une citation de Simone Veil dont nombre d'entre nous ont gardé un souvenir dans leur cœur, raison pour laquelle j'ai proposé aux élus de nommer la rue du lotissement le Grand Mégnaud, Rue Simone Veil.

*Les erreurs ne se regrettent pas,
elles s'assument,
La peur ne se fuit pas,
elle se surmonte*

Cette citation sera l'un de mes moteurs pour 2018, afin d'avancer dans la mission de l'intérêt communal que vous m'avez confiée.

Bonne et heureuse année à toutes et à tous.

Le Maire, Marie-Madeleine FERAYROLLES

Mot de la majorité municipale

Nous profitons de ce bulletin pour vous souhaiter à toutes et tous une très bonne année 2018 d'une part, et d'autre part vous donner quelques précisions sur les faits marquants de l'année passée ainsi que nos attentes pour celle qui vient.

En mars 2017, nous avons rejeté le budget prévisionnel proposé par Madame le Maire. Contrairement à ce qu'elle prétend, nous connaissons très bien les conséquences de cet acte : difficultés de renouvellement de contrat, report de travaux, retards de paiement. Par ce vote, nous voulions alerter les autorités compétentes sur le déficit structurel et les difficultés financières de notre commune. La Chambre Régionale des Comptes a cependant validé ce budget en l'état, bien que notre collectivité soit dans le rouge depuis plusieurs années, Monsieur le Sous-Préfet explique qu'elle n'est pas encore sous tutelle et que Madame le Maire est seule responsable de son budget. Dont acte !

Trois conseillers de nos rangs ont été élus « Grand électeur » par le Conseil : Danielle ANDRAUD, Guy DELBOS et Christian MONTEIX. Ils ont participé à l'élection des trois sénateurs du Puy De Dôme.

Suite à notre demande insistante et en accord avec ses compétences, la Com.Com Dômes Sancy Artense a engagé les démarches pour une étude approfondie et complète en vue de développer le site de « La Stèle La Tour d'Auvergne »/Chambourguet. Tous les acteurs concernés seront impliqués dans un projet qui fera de ce site un phare des activités touristiques été/hiver.

Nous espérons vivement le début des travaux de la nouvelle station d'épuration ce printemps 2018 pour une mise en service prévue printemps 2019. Le coût de cet équipement, alourdi par l'entretien ou la réfection du réseau d'assainissement, ne permettra pas d'engager d'autres projets conséquents à court terme.

Cette année devrait également voir l'aboutissement du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Nous demandons votre présence et votre implication dans les réunions restantes pour finaliser ce projet qui a besoin de vos remarques et suggestions. C'est l'avenir de notre commune qui est en jeu.

Nous serons vigilants sur tout ce qui touche à l'école primaire : cantine, encadrement, sécurité, rythme scolaire...

Nous constatons fin 2017 la démission d'un conseiller, Sébastien TEILLOT. Cela confirme, s'il en était besoin, la difficulté à vivre de ce conseil.

Souhaitons que l'année 2018 soit apaisée, constructive et sereine.

Comme nous l'avons déjà écrit, nous assumerons les responsabilités que vous nous avez confiées avec rigueur et dans la seule ambition de servir l'intérêt général.

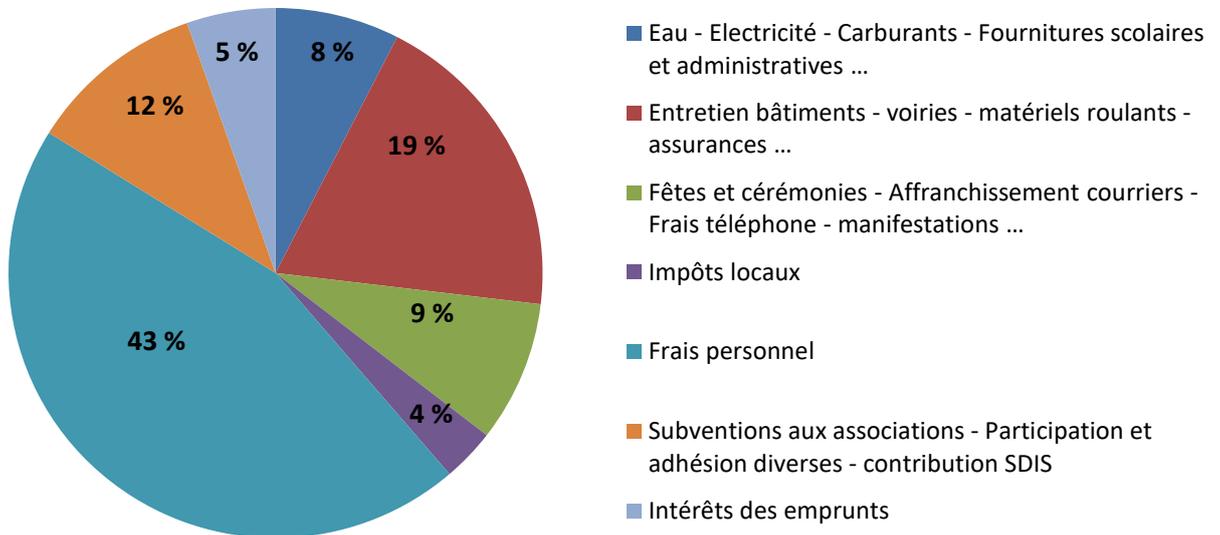
Alexis ALLAH
Pierre BOYER

Danielle ANDRAUD
Manu CABANAC
Christian MONTEIX

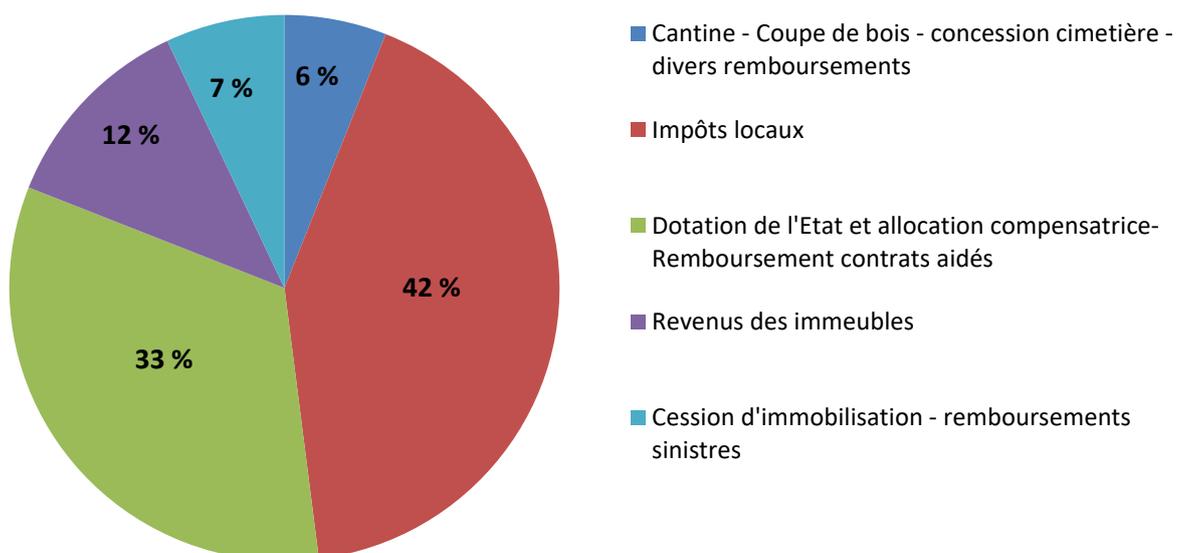
Jean-Pierre ANDRAUD
Guy DELBOS

Informations budgétaires

Dépenses de Fonctionnement Budget général

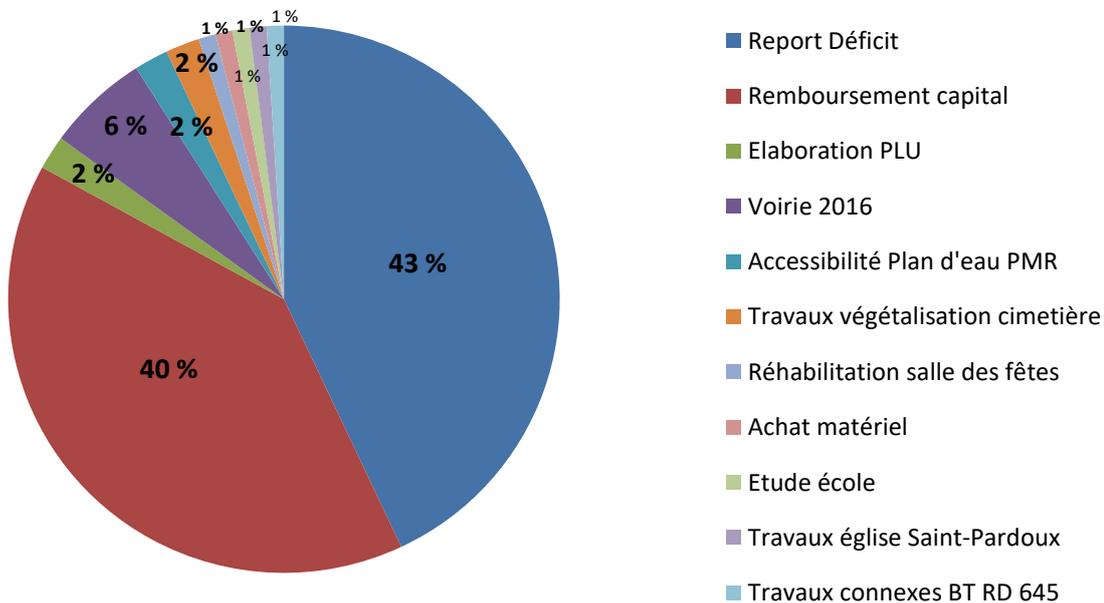


Recettes de Fonctionnement Budget général

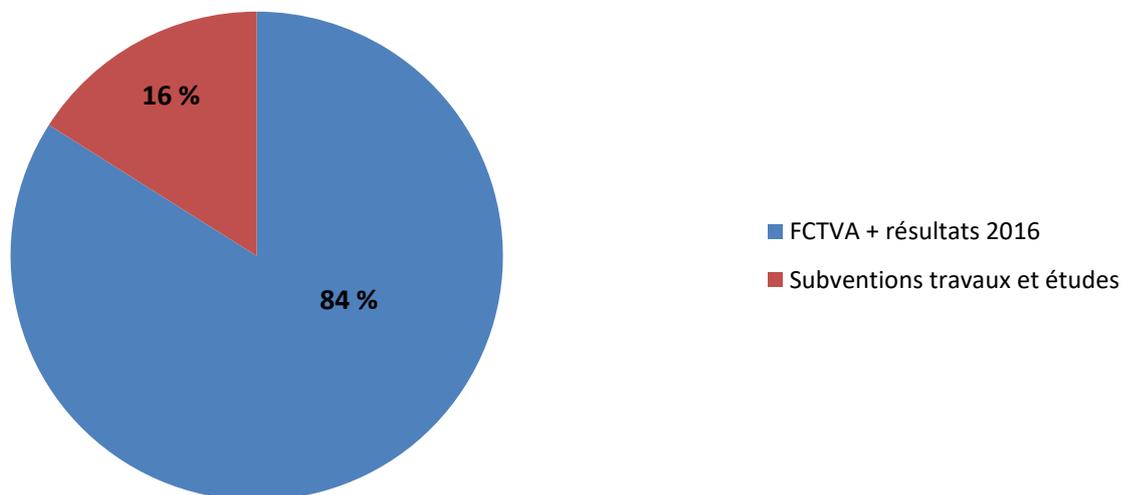


Informations budgétaires

Dépenses d'Investissement Budget général



Recettes d'investissement Budget général



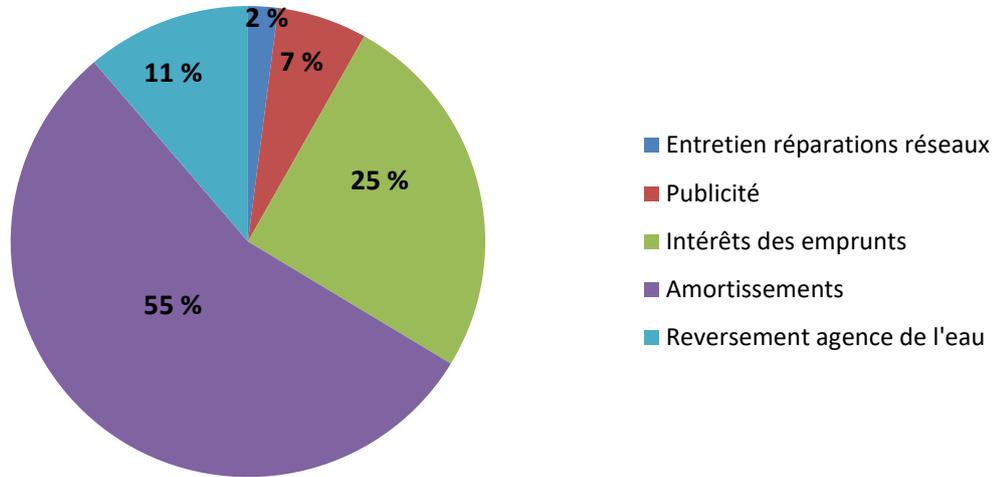
Le montant du budget prévisionnel « investissement de la commune », inscrit pour un montant de 371 316.00 € prévoyait la réalisation d'un emprunt de 98 182.00 €

Ce budget, rejeté par la majorité de l'opposition, a été validé par la CRC (Chambre Régionale des Comptes), et a pu être exécuté.

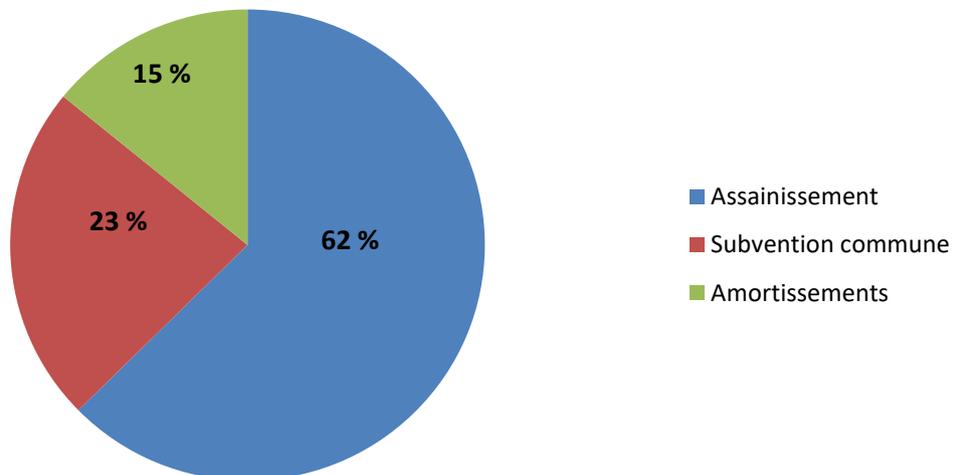
Il a été réalisé à 87 % et cela sans recourir à l'emprunt, car avec les subventions, le financement est assuré par le concours des fonds propres de la commune.

Informations budgétaires

Dépenses de Fonctionnement Budget assainissement

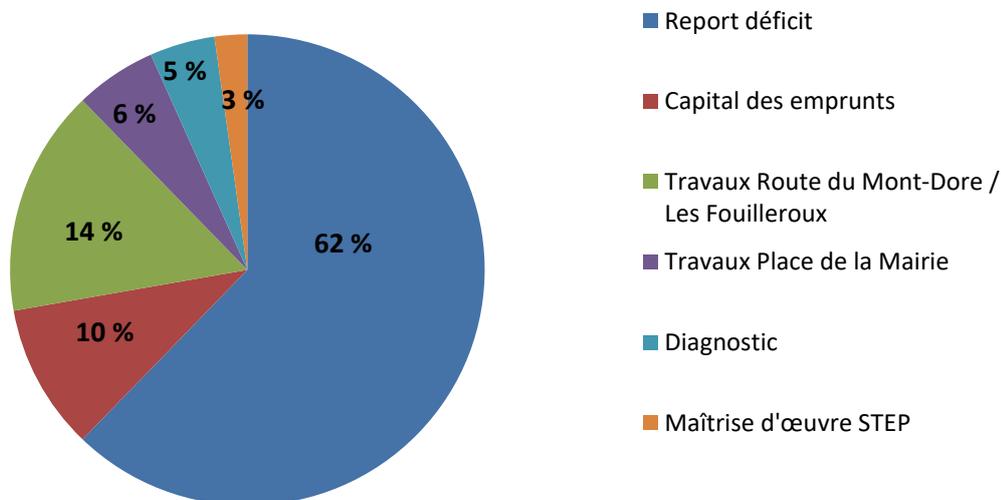


Recettes de Fonctionnement Budget Assainissement

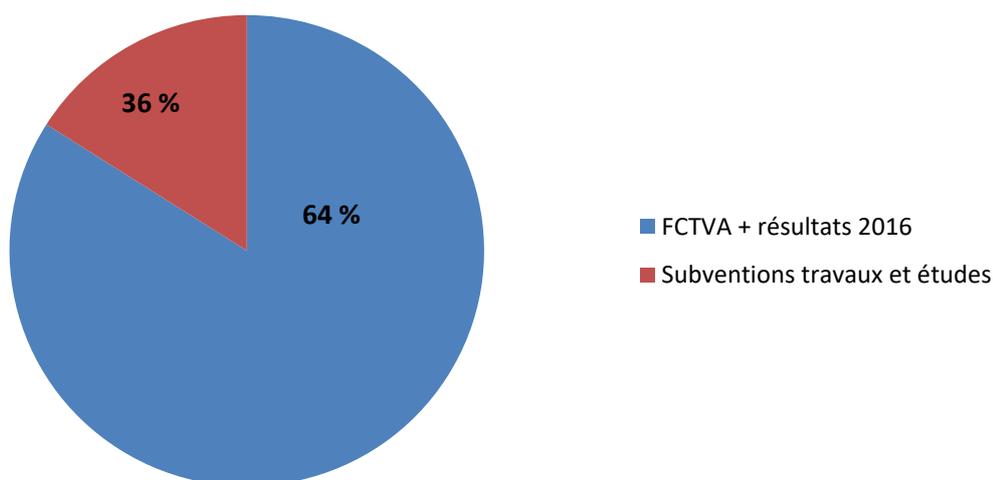


Informations budgétaires

Dépenses d'Investissement Budget Assainissement



Recettes d'investissement Budget assainissement



En ce qui concerne le budget assainissement (section investissement), inscrit pour un montant de 116 490.00 € lui aussi rejeté par la majorité d'opposition, validé par la CRC a été réalisé à hauteur de 95 %.

Tous ces montants concernent l'année N (2017) et ne prennent pas en compte le report des déficits cumulés au cours des nombreuses années précédentes.

Report déficit investissement de la commune : 247 143.00 €
Report déficit investissement assainissement : 145 638.00 €

En plus de la non-réalisation des emprunts inscrits, la commune a remboursé 30 000.00€ sur sa ligne de trésorerie, remboursement non prévu lors de l'écriture des budgets prévisionnels.

Hormis un emprunt court terme de 50 000.00€ réalisé en novembre 2016 et remboursé en septembre 2017 afin de financer la TVA des travaux d'investissements dans l'attente du remboursement du FCTVA de la part des services de l'état, la commune n'a pas contracté d'emprunt en 2017, ni en 2016.

Cela participe au désendettement de la commune, mais en 2018, nous devons avoir recours à deux emprunts, chacun d'environ 150 000.00€, l'un à long terme pour l'investissement et l'autre à court terme pour le financement de la TVA des travaux de la création de la nouvelle station d'épuration (STEP)

Nouveau Sous-Préfet : M. Tristan RIQUELME

Suite au départ de Mme Christine BONNARD début juillet, son successeur, M. Tristan RIQUELME, s'est rendu dans notre commune, début novembre, pour une prise de contact où il été reçu par Marie-Madeleine FEREYROLLES, Maire, Bernard FEREYROLLES, 2ème adjoint et Jean Pierre ANDRAUD (Gérard Roux 1er adjoint étant indisponible)

Au cours de l'entretien, les thèmes abordés ont été :

- TEPCV2 (financement remis en question)
- DETR (demande dérogation pour travaux salle des fêtes)
- Urbanisme (problèmes rencontrés pour des accords tacites)
- Lotissement
- Eau potable (facturation eau des fontaines)
- Règlement d'assainissement collectif
- Fiscalité
- Mise à disposition personnel communal à une association
- Question budgétaire



M. le Sous-Préfet a apporté des réponses à la plupart des sujets évoqués et pour les sujets qui demandaient quelques investigations supplémentaires de sa part, il a communiqué toutes les réponses attendues dans les jours qui ont suivi.

Sainte-Barbe au Centre de Secours

L'investissement de tous les sapeurs-pompiers du centre de secours de La Tour d'Auvergne a été mis en exergue à l'occasion de la Sainte-Barbe.

Au cours de l'année, le centre de secours de La Tour a été doté d'un nouveau véhicule de secours et d'assistance aux victimes (USAU).

Au cours de la cérémonie, certains pompiers ont été récompensés :

Diplômes : Marine CHASSELON, équipier secours routier (ESR) ; Philippe MAMPON, conducteur engin pompe (COD 1) ; Jules PHALIP, éducateur activités physiques (EAP 1) ; Clément LEMEL, équipier secours à personne (SAP).

Brevet national de Jeunes sapeurs-pompiers : Candice CHALAPHY, Emma BERTRAND, Jean CHARBONNEL, Romain FEREYROLLES, Léo GARENNE, Julien THALAMY, Xavier GREGOIRE. (intégrés sur les centres de secours de La Tour d'Auvergne, Tauves, Bagnols, Picherande).



Grade 1ère classe : Morgan BOURBON, Gaëtan BRUGIERE, Estelle CARPENTIER, Romain FEREYROLLES et Camille SEPCHAT.

Caporal-chef : Maxime MEGE, David BOYER, Benjamin LANG.

Adjudant-chef : Dominique PEAN et Christian MONTEIX.

Médailles : Christian ANDRAUD (25 ans) ; Odile PAGENEL, Alain CARPENTIER, Dominique PEAN (10 ans).



Communauté de communes Dômes Sancy Artense

Une nouvelle Communauté de Communes depuis le 1^{er} janvier 2017 :
Dômes Sancy Artense



Conséquence de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015, la fusion entre la Communauté de Communes de Rochefort-Montagne et Sancy-Artense Communauté s'est opérée au 1^{er} janvier 2017. La nouvelle intercommunalité s'appelle désormais « Dômes Sancy Artense »

CARTE D'IDENTITÉ :

- 26 communes
- Population totale : 12 513 habitants
- Superficie : 662.7 km²
- Densité : 18.345 hab./km²
- Membre du Pays du Grand Sancy
- 16 communes dans le PNR des Volcans d'Auvergne

Le siège social et principal est à Rochefort-Montagne, avec une antenne de proximité à La Tour d'Auvergne. Les services et personnels sont répartis sur les deux sites pour garantir une présence auprès de tous les habitants.

Le nouveau conseil communautaire est composé de 39 élus. Notre commune est représentée par deux élus : Marie-Madeleine FEREYROLLES, Maire et Jean-Pierre ANDRAUD.

Alain MERCIER, ancien président de la Communauté de Communes de Rochefort-Montagne a été élu Président de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense



Depuis près d'un an, les élus communautaires et les services travaillent à la construction de cette nouvelle intercommunalité. Elle est devenue un acteur incontournable dans le paysage administratif local.

Globalement ses compétences restent les mêmes, puisque la communauté de communes se doit d'œuvrer pour le développement économique et l'aménagement de son territoire. Depuis le 1^{er} janvier 2017, elle s'est vu imposer deux nouvelles compétences obligatoires que sont la collecte et le traitement des déchets, délégués certes à des syndicats, et à l'aménagement des aires d'accueil des gens du voyage.

Au 1^{er} janvier 2018, le législateur a aussi prévu que les communautés de communes prennent en charge la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI).

D'autres compétences s'ajouteront, parmi lesquelles l'eau et l'assainissement que la loi prévoit de confier obligatoirement aux communautés de communes, à partir de 2020.

Communauté de communes Dômes Sancy Artense

Tous les services à la population sont maintenus, dont une grande majorité a été harmonisée et développée sur l'ensemble du nouveau territoire : accueil de loisirs, équipements pour la petite enfance, aide à domicile, saison culturelle, etc. D'autres sont à l'étude comme l'harmonisation du réseau de lecture publique.

La Communauté de Communes Dômes Sancy Artense a repris les projets d'investissements prévus par les anciennes communautés, dont certains ont vu leur finalisation en 2017 : microcrèche à La Gare de Laqueuille, boulangerie-pâtisserie à Gelles ou encore la réouverture de la salle de sports à Rochefort-Montagne.

La nouvelle Communauté de Communes Dômes Sancy Artense doit bâtir un nouvel espace de projets et de solidarité et apprendre à travailler sur un territoire fort de 26 communes, dont un secteur de montagne où l'agriculture et le tourisme constituent des piliers forts de développement.

Des nouveaux projets sont prévus dans différents domaines :

- des équipements sportifs complémentaires à ceux existants, à Ceyssat, Nébouzat et Olby ;
- le développement du site nordique de La Stèle à La Tour d'Auvergne, qui viendra conforter l'attractivité de notre territoire pour les activités de pleine nature, aux côtés du centre montagnard Cap Guéry ;
- la construction d'un atelier de transformation du lait de Salers sur le secteur de l'Artense ;
- etc

Pour permettre à la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense de fonctionner, les élus ont voté en avril dernier un nouveau budget de près de 7 millions d'euros. L'impact de la fusion sur les finances locales ne peut pas encore être évalué. Il faut rester vigilant à la maîtrise des dépenses publiques, pour lesquelles des priorités seront à définir et des choix à arbitrer.

A l'heure où les dotations de l'Etat continuent à diminuer, la fiscalité est devenue la principale ressource de la communauté de communes. Les recettes proviennent autant de l'impôt payé par les entreprises comme la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) ou l'IFER (Indemnité Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux), que de l'impôt payé par les foyers (taxe d'habitation et taxes foncières).

Les taux de ces 4 taxes ont été unifiés en 2017, sans engendrer d'impact fort sur le contribuable, car ils étaient déjà proches entre les deux anciennes communautés de communes

CONTACT :

Communauté de Communes Dômes Sancy Artense
23 Route de Clermont – B.P.15 – 63210 ROCHEFORT-MONTAGNE
Tél : 04.73.65.87.63 – Fax : 04.73.65.85.10 – Mail : accueil@domes-sancyartense.fr

Antenne : Route de Bagnols – 63680 LA TOUR D'AUVERGNE – Tél : 04.73.21.79.79

Office de tourisme AUVERGNE VOLCANSANCY

La fusion de l'Office de Tourisme Terres Dômes Sancy avec l'Office de Tourisme Sancy Artense est effective depuis le 2 octobre 2017.

Ce nouvel Office de Tourisme, **Auvergne VolcanSancy** a son siège administratif à La Tour d'Auvergne (Route de Bagnols). Il comprend 4 bureaux d'accueil : La Tour d'Auvergne, Orcival, Tauves et Saint Sauves.

Sous forme d'Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC) il est administré par un comité de direction.



Madame Michelle GAIDIER a été élue présidente et Madame Marie-Madeleine FERAYROLLES vice-présidente. Monsieur Damien PESSOT, directeur de l'ancien Office de tourisme Sancy Artense en a été nommé directeur de la nouvelle structure. Son équipe est composée d'Aude CABANAC, Anne MONIER, Lucas MONTEL et Judith DUMONS.

Dans la continuité du travail des deux anciennes structures, ce nouvel Office de Tourisme aura pour mission d'accueillir et d'informer les visiteurs, animer et promouvoir la destination touristique Auvergne VolcanSancy, commercialiser des produits touristiques, coordonner les acteurs du tourisme.

Ces actions sont mises en place grâce à une convention d'objectifs et de moyens (établie entre la Communauté de Communes et l'Office de tourisme), définissant une stratégie de développement touristique. Les deux structures travaillent en partenariat afin de mettre en œuvre ces choix stratégiques.



Réalisations 2017

❖ Travaux de Voirie

Des travaux de voirie ont eu lieu au cours de l'année sur les voies suivantes: chemin d'accès ferme chez Picou, portion ferme chez Picou-Sancy Glaces, chemin de la forêt sectionnale d'Auzat, Place du Dr Godonnèche, lotissement le Grand Mégnaud.

De plus la commune a profité de cette opportunité pour réaliser en réseau séparatif le tronçon allant de la Rue du Commerce (angle Hôtel de la Terrasse) jusqu'à la RD 645 (en dessous du mur de soutènement de la Mairie face boucherie).

Le montant de ces travaux payés sur le budget assainissement est de 15 152.16 € TTC

L'enrobé sur la chaussée a été réalisé depuis l'entrée du lotissement sur une longueur de 240 m.



❖ Travaux PMR au plan d'eau

Des travaux de terrassement et d'empierrement de l'accès PMR (Personne à Mobilité Réduite) au plan d'eau ont été réalisés pour un montant de 14 273.16 € TTC par l'entreprise RMCL.

Reste à réaliser la pose des tapis alvéolaires et la mise en œuvre de sable stabilisé. Ces travaux seront réalisés par les agents du service technique.



Réalisations 2017

❖ Travaux de végétalisation des cimetières

La commune poursuit sa démarche « zéro phyto ». Dans le cadre de la convention TEPCV2, la commune se préoccupe de la gestion durable de ses deux cimetières (La Tour et Saint-Pardoux) et souhaite les végétaliser afin de stopper définitivement l'usage des produits phytosanitaires : travaux d'engazonnement des deux cimetières (nivellement des allées, semences de graines, terreau, compactage, entretien par fauchage, etc ...).



Financement :

Part fond énergétique – TEPCV : 12 476.00 € HT soit 80 %

Part collectivité : 3 119.00 € HT soit 20 %

Montant total : 15 595.00 € HT

❖ Dénomination de la Rue du Lotissement « Le Grand Mégnaud »



■ Rue Simone Veil

Le département aux côtés de la commune



❖ Opération COCON

En 2017, le Conseil Départemental a décidé de renouveler l'opération COCON 63 qui consiste à isoler les combles des bâtiments communaux dans le seul but de générer des économies d'énergie. La commune a postulé à cette opération pour le bâtiment de la mairie. Un diagnostiqueur se rendra sur place avant mars 2018 afin de nous conseiller pour mener au mieux cette action et par la suite le Conseil Départemental négociera des commandes groupées afin que les communes puissent avoir des prestations au meilleur prix.



❖ Restauration d'ouvrage d'art : le Pont de la Pavade

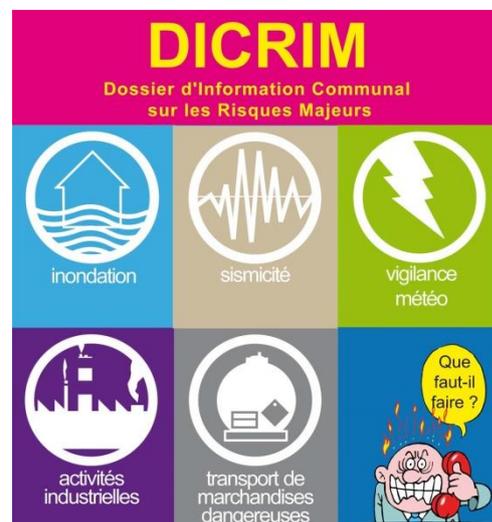
En date du 23 octobre 2017 le Conseil Départemental a approuvé le programme de réfection du pont de la Pavade à LA TOUR D'AUVERGNE pour un montant de 30 517.57 €.

Ce programme de travaux sera réalisé au cours du 2^{em} trimestre 2018 sur une durée d'environ trois semaines et entraînera une déviation de la circulation.

❖ DICRIM

Le Conseil Départemental 63 a rédigé pour la commune un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs, totalement adapté à notre commune et que le Conseil Municipal a validé.

Ce document peut être consulté en mairie ou adressé à ceux qui en font la demande.



Le département aux côtés de la commune



❖ Instruction droits du sol

Au 27 mars 2017, le POS, document d'urbanisme qui faisait référence est devenu caduc et les droits des sols sont passés en régime RNU (règlement national d'urbanisme) instruits gratuitement, par les services de la DDT pour les communes.

Au 1er janvier 2018, ce service n'est plus assuré par la DDT pour un certains nombres de communes, dont la nôtre, aussi les services du département ont proposé la mise en place d'une agence d'ingénierie territoriale pour suppléer cette déficience.

La commune de LA TOUR D'Auvergne a délibéré pour l'adhésion tarifée à ce service. Ainsi pour les communes qui adhèrent au service du SATESE (contrôle des stations d'épuration) pour 1€ par habitant soit 925.65 € de cotisation annuelle pour notre commune, nous pouvons solliciter l'instruction des droits des sols qui sont facturés ainsi :

Nombre en 2017

CUa	60 € X 36 = 2 160 €
CUb	60 € X 9 = 540 €
Déclaration préalable	140€ X 27 = 3 780 €
Permis de construire	200€ X 9 = 1 800 €
Permis de démolir	160€ X 2 = 320 €
Permis d'aménager	240€ X 0 = 0 €

Si la commune adhérerait pour l'ensemble de ces instructions, il lui en coûterait 8 600 €, pour un nombre d'instructions équivalent à celui de 2017.

En conséquence, les élus ont décidé de conserver l'instruction des CUa et déclarations préalables en interne afin de minimiser ces coûts supplémentaires à inscrire pour la 1^{ère} année au budget.



Avant de débuter des travaux nécessitant une autorisation d'urbanisme (modification d'aspect extérieur), les pétitionnaires sont tenus de déposer le document correspondant en mairie et attendre la réponse avant tout début d'exécution.

Dans le cas contraire, il s'agit d'infraction et Madame le Maire peut dresser un procès-verbal, en tant qu'officier de Police Judiciaire, et se faire accompagner de la gendarmerie si elle le souhaite.

❖ Reprise de la chaussée

Les services du département nous ont informés de travaux de reprise de la chaussée sur la RD645 sur la portion « panneau d'entrée de bourg jusqu'à l'immeuble de la boucherie ». Le montant des travaux estimé pour le département est de 80 000 €. Il restera à la charge de la commune les accessoires de la voirie (les trottoirs et caniveaux) pour un montant de 45 000.00 €



Projets 2018

❖ Sanitaires Ecole publique

Chaque année nous réserve son lot de surprises en travaux d'investissement imprévus et cette année, les élus ont été alertés par des désordres qui sont allés grandissant au niveau du bâtiment des sanitaires (réalisés en 1997) de l'école publique. Ce constat a, dans un 1^{er} temps, nécessité le recours à un bureau d'études des sols (bureau Alpha BTP) qui a procédé à des sondages et dont les résultats sont sans appel (devis d'étude 2 400 €.00 HT)



L'ouvrage est « fondé » dans le remblai du mur de soutènement et donc non conforme aux règles de la construction et la hauteur des fondations non réglementaires vis-à-vis de la mise hors gel. Après consultation du dossier de 1997, il n'y avait pas eu d'étude de sol réalisée en amont des travaux.

Suite à cette 1^{ère} étude, nous avons dû recruter un nouveau bureau d'études pour un devis de 1 200.00€ HT (cabinet VASSON), qui doit nous proposer des solutions de confortement qui seront mises en œuvre après recrutement d'une entreprise sur appel d'offres.

Pour cette opération qui devra être réalisée au cours de l'été 2018, les élus ont validé le plan de financement suivant :

Montant estimé du projet :	50 000 €
DETR :	15 000 €
Subvention Conseil Départemental :	3 800 €
Subvention exceptionnelle M. Jean-Bernard MAGNER :	10 000 €
Autofinancement :	24 200 €

❖ Restauration monuments aux morts

2018 sera l'année de la célébration du centenaire de l'armistice de la guerre 1914/1918, dite grande guerre. Comme la plupart des communes, La Tour d'Auvergne et Saint Pardoux ont payé un lourd tribut en terme de pertes humaines sur les champs de bataille. Pour cela, il suffit de s'attarder aux deux monuments aux morts pour en prendre conscience. Ces deux monuments perpétuent le devoir de mémoire qui nous incombe mais, à la lecture des noms inscrits, on constate aussi une forte dégradation, aussi les élus ont validé un devis de restauration pour un montant de 6 990.00 €.

Ces restaurations consistent :

- au rechapissage « A nos morts glorieux » + dates
- fourniture et pose de 7 plaques en granit noir
- gravure des lettres en relief sur plaque



Projets 2018

❖ Convention AAPPMA : Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu

Depuis 2012, l'AAPPMA avait dénoncé la convention signée avec la mairie qui lui concédait la gestion de la pêche du plan d'eau de La Tour.

Suite à la reprise des relations avec cette association au cours d'une réunion provoquée par Mme le Maire au printemps 2017 et à laquelle ont assisté également la fédération il a été validé que l'AAPPMA reprendrait la gestion de la pêche du plan d'eau via une convention signée entre le président M. Hervé BRUGIERE et Mme le Maire, convention validée par les élus.



Ainsi la pêche du plan d'eau est soumise au règlement des ruisseaux 1ère catégorie. Les services de la gendarmerie sont en charge du respect de cette réglementation.

❖ Travaux De Voirie

Des travaux de voirie communale s'avèrent nécessaires sur les voies suivantes : finir le chemin de Montbaillard – La Planche, Les Taravelles, Les Limoux.

Montant estimatif des travaux : 71 256.00 € HT

Des subventions ont été sollicitées auprès du Département dans le cadre du Fonds d'Intervention Communal (FIC) et de l'Etat dans le cadre de la DETR.

❖ Communaux et sectionaux

Sur notre commune, plusieurs centaines d'hectares de pâtures (environ 300 ha) sont occupés gratuitement par des tiers qui ne disposent d'aucune autorisation, ni convention, ni droit de vente d'herbe et qui n'acquittent pas les charges foncières relatives à ces terrains, celles-ci étant payées par le budget communal et donc par l'ensemble des contribuables.

A ce jour, un seul exploitant agricole de la commune est titulaire d'un bail précaire et révocable pour quelques hectares de communaux et s'acquitte d'un prix pour pouvoir en jouir.

Lors de la réunion du conseil municipal du 16 décembre, les élus, après en avoir délibéré, considérant que la procédure de cession de parcelles sectionales est fastidieuse et qu'il est très difficile pour une section d'identifier les membres et le périmètre géographique :

décident d'adopter le principe de location des communaux et sectionaux pour toutes les parcelles exploitées par des tiers sur la commune en respectant les règles qui régissent ce type d'utilisation de ces terrains avec intervention d'un géomètre pour délimiter les parcelles concernées

Le recensement de l'ensemble des terrains communaux et sectionaux a été fait.

La mairie va organiser, dès que possible, une réunion avec un juriste et l'ensemble des tiers occupants afin d'exposer les règles qui doivent s'appliquer dans ces cas-là et les différentes solutions qui s'offrent à nous.

Projets 2018

❖ Travaux ENEDIS

Effacement par enfouissement des lignes électriques aériennes basses et moyennes tension avec la suppression et la démolition du transformateur vers le foyer des jeunes. Quatre lignes sont concernées :

- ligne rue des Epinettes,
- ligne vers plan d'eau direction aire campings cars,
- ligne passant sous Natzy en direction du Mas,
- ligne suivant la D203 au-dessus de St Pardoux.

Implantation d'un nouveau transformateur au carrefour du Mas direction Tauves.

Il est aussi envisagé l'enfouissement des réseaux électriques (éclairage public, France Télécom et Basse Tension) rue des Epinettes avec la participation financière du SIEG et de la commune à la hauteur de 50% chacun.



Eglise Saint-Pardoux

Dans le cadre de l'étude de l'Eglise de Saint-Pardoux réalisée par Christian LAPORTE architecte et plus particulièrement pour la partie de l'étude concernant la restauration des peintures confiées à l'entreprise HALALAU, le maître d'œuvre est à la recherche de photos réalisées à l'époque où les décors peints anciens de la voûte sont visibles.

Si vous êtes en possession de telles photos, merci de prendre contact avec la mairie au 04.73.21.50.12



L'Eau



EAU
POTABLE



EAU
POTABLE

❖ Facturation eau des fontaines

En 2012, le SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable) a procédé à la pose de compteurs sur chacune des fontaines du bourg de La Tour et Saint-Pardoux, et cela pour quantifier les volumes d'eau claire qui arrivait à la STEP (station d'épuration). Comme, dès avant cette date, le besoin de construire une nouvelle station se faisait pressant, l'agence de l'eau Adour Garonne, financeur de ce projet, devait connaître ces volumes pour évaluer le taux de subvention apporté à cet investissement. Mais en 2017, l'existence de ces compteurs a donné lieu à des relevés de consommations et facturation auprès de la commune.



Fontaine Rue Sous la Chapelle = 1 797.16 €



Fontaine Route de Besse = 2 733.00 €

Les élus se sont offusqués de ce principe d'autant que l'eau qui s'écoule à l'ensemble des fontaines provient de captages de la commune de La Tour qui ont été cédés GRATUITEMENT au SIAEP par délibération du 27 mars 1997. De plus, l'ensemble de ces fontaines participe au petit patrimoine bâti de notre village et lui confère un certain caractère. Le prix de l'eau étant constitué du prix du m³ et d'une redevance de bassin collectée pour l'AE, les élus ont proposé dans un premier temps d'acquiescer cette seule redevance dans un courrier adressé au Président du SIAEP, M. Jean-Louis GATIGNOL par Mme le maire.

Il n'y a pas eu de réponse du président si ce n'est que le compte rendu de l'Assemblée Générale du SIAEP faisait état de non recevabilité de cette requête.

Lors de la visite de M.le Sous-Préfet à La Tour, cet important problème a été évoqué au cours de l'échange et si M. le Sous-Préfet n'a pu apporter de solution le jour même, il a suggéré à Mme le Maire, dans les jours qui ont suivi, une issue par voie amiable.

Au printemps, les élus ont réfléchi à différentes stratégies pour réduire le débit comme des boutons poussoirs, mais inesthétiques et trop onéreux. Finalement, c'est de façon très artisanale que les débits ont été réduits à de simples filets d'eau, reste plus qu'à voir ce que nous réserverons les prochains relevés de consommation (début 2018).

Informations sur la tarification de l'eau consommée (fontaines, plan d'eau ...)

- Fontaine Place du Foirail : 645.32 €
- Fontaine Saint-Pardoux : 2 319.32 €
- Fontaine La Pavade : 1 611.19 €
 - Plan d'eau 9 339.33 €



Fontaine Boucherie = 2 107.12 €

L'Eau



❖ Eau de baignade

Une fois encore, notre plan d'eau a été labellisé « Pavillon bleu d'Europe », gage d'une excellente qualité de l'eau de baignade et d'un engagement fort tourné vers le développement durable, mais nous devons mettre l'accent chaque année sur une ou plusieurs nouvelles actions afin de préserver cette labellisation.

Plusieurs fois dans l'été la presse locale a fait la Une de ses éditions en annonçant la fermeture de la baignade sur deux sites emblématiques du département, due à la prolifération des cyanobactéries. Si le plan d'eau de La Tour a été épargné par cette prolifération, il n'en reste pas moins que l'équilibre sanitaire de l'eau de baignade reste toujours fragile surtout en cas de fortes chaleurs. Les eaux de baignade sont analysées tous les 15 jours à partir de mi-juin, mais la fréquence passe rapidement à une analyse hebdomadaire en période d'invasion de cyanobactéries de certains sites ou de fortes chaleurs et l'attente des résultats est toujours un moment anxiogène pour le maire.

En 2017, nous avons débuté les travaux du cheminement PMR pour l'accessibilité de la mise à l'eau. Ce sont les travaux de terrassement qui ont fait l'objet d'une première tranche à l'automne afin que durant l'hiver les matériaux se stabilisent et n'aillent pas troubler l'eau de baignade. Ces travaux devront s'achever avant le début de la saison ainsi nous pourrions solliciter la visite des services du département afin de valider la labellisation « Tourisme et Handicap ».



❖ Eaux Usées, STEP

2018 sera enfin (si aucun aléa défavorable !!!) l'année qui verra le projet de construction de la nouvelle STEP se concrétiser.

La commune connaît le montant de la subvention allouée par le conseil départemental soit 139 271.00€. Quant à la participation de l'autre financeur, l'agence de l'eau Adour Garonne, la commune doit avoir recruté l'entreprise titulaire du marché pour compléter le dossier. Suite à l'appel d'offres de novembre, trois entreprises ont répondu et leurs offres ont été étudiées par le bureau d'étude SAFEGE, maître d'œuvre et le choix arrêté par la commission communale le jeudi 18 janvier. Nous aurons connaissance du taux de subvention courant mars 2018 si l'agence de l'eau tient ses promesses.

La commune n'engagera aucun travaux tant qu'elle ne connaîtra pas le montant total des subventions allouées.

Pour rappel :

Montant du projet (Travaux + frais annexes) : 696 355.00€ HT

La construction de la nouvelle STEP est l'occasion de la rédaction d'un règlement d'assainissement collectif qui faisait défaut sur notre commune. Ce règlement a été validé en conseil municipal le 16 décembre et s'applique à tous les bénéficiaires de ce type d'assainissement à compter du 1er janvier 2018.

Il est à la disposition du public gratuitement en mairie. Il n'y aura pas d'envoi postal car le document comporte plusieurs pages.

Foire du 7 octobre



Au lendemain du Sommet de l'Élevage de Clermont-Ferrand, les agriculteurs et éleveurs du secteur sont venus nombreux à la traditionnelle foire d'automne. Au petit matin, les animaux ont été installés sur le foirail afin d'être soumis à l'appréciation du jury. Cette journée était labellisée au titre du programme des 40 ans du Parc des Volcans d'Auvergne.

Lors de cette matinée, nous avons eu le plaisir de recevoir Mme VICHNIESKY, députée de la circonscription Clermont-Montagne, M. Alain MERCIER, président de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense, M. GOURDY, vice-président de la commission agriculture ainsi que des maires des communes voisines. L'ensemble de ces visiteurs a pu échanger avec les agriculteurs ou de simples visiteurs.



PALMARES FOIRE DU 7 OCTOBRE 2017



- Prix d'ensemble : groupe doublonnes Salers: GAEC MABRUT
 - Prix présentation Ferrandaise : Cédric PRUGNE
 - Prix de présentation Charolaise : Frédéric CHALEIL
 - Prix de présentation Salers :
 - ✓ Vaches suitées : GAEC MABRUT
 - ✓ Doublonnes : Arnaud GAYDIER
 - ✓ Bourettes : Arnaud GAYDIER
- Prix de présentation Montbéliarde : GAEC MABRUT
- Prix de présentation chevaux de trait : COMBEAU Vanessa
- Prix présentation chevaux de selle : Marie FALGOUX
- Prix de présentation poneys : Malicia TOURNADRE
- Prix de présentation Chèvres du Massif Central : Marie FALGOUX,
- Prix de présentation brebis : Fernand LIORET
- Prix de présentation lapins et poules : Alexandre CHAMPAGANT, Dylan CHALAPHY

Réunion Publique PLU (Plan local d'urbanisme)



Au cours de l'année, quatre réunions de travail ont eu lieu dont celle du 16 octobre qui a été suivie d'une réunion publique l'après-midi. Au cours de celle-ci, les OAP (orientations d'aménagement et de programmation) ont été dévoilées à l'assistance.

Les sites à prendre en compte afin d'y permettre un développement touristique sont La Stèle, Chambourguet, col de la Sœur, et dans le bourg les zones qui seront éventuellement ouvertes à l'urbanisme seront le quartier des Fouilléroux, le Mesnil bas, les zones dites « dents creuses », le quartier sous le foirail ; mais il faudra surtout veiller à conserver ou créer des mesures de protection de la végétation existante et prévoir des cheminements doux pour la liaison des différents quartiers avec le centre bourg.

Dans tous les hameaux, seules les constructions à vocation agricole ou la résidence principale de l'agriculteur seront autorisées.

La surface totale à ouvrir à la construction sur la commune écrite dans le PLU devra être bien inférieure à celle réservée au POS de 1986 afin de limiter la consommation d'espaces agricoles.

Le changement de destination de certains bâtiments agricoles de caractère pourra être possible après dépôt d'un permis de construire et avis conforme de la CDPENAF (commission départementale de la préservation des espaces naturels agricoles et forestiers).

Réunion UDCCAS

Une réunion délocalisée de l'UDCCAS (Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale) s'est déroulée en mairie le mercredi 22 novembre, en présence de Mme Désemard, administratrice de l'Union Départementale et d'élus de nombreuses communes du secteur Sancy, adhérentes ou non à l'Union Départementale, en présence de Mr Challet, chargé de mission.

L'Union Départementale souhaite se rapprocher des instances communales afin d'en connaître leurs vœux, de leur apporter un soutien technique, de partager des expériences et de conforter le réseau départemental.

Au cours de cette réunion, Mme Isabelle Lénat d'EDF, était invitée pour une intervention concernant le « chèque Energie » qui sera mis en place au 1^{er} janvier 2018 en remplacement du TSE (tarif social énergie), tout en précisant que les protections associées seront conservées à l'identique. L'avantage du chèque énergie est qu'il peut servir à l'achat de gaz et électricité, mais aussi de fioul et bois. Le chèque énergie peut aussi être converti en chèque travaux sur 3 ans. Mme Lénat propose d'organiser des ateliers « maîtrise d'énergie » à destination de la population concernant les petits gestes au quotidien qui permettent de maîtriser la consommation d'énergie et donc d'en diminuer la facture.

Tous les participants ont eu un retour positif sur cette 1^{ère} réunion délocalisée et souhaitent que l'expérience soit renouvelée.





Depuis le 1er septembre, la communauté de communes Dômes Sancy Artense a pris la compétence des temps d'activités périscolaires.

C'est elle qui met à disposition des intervenants, ce qui a permis de diversifier l'offre d'activités (arts plastiques, jeux sportifs, éveil musical, cuisine, ateliers sciences, animation nature, jeux de société ...) aux petits élèves de la commune qui fréquentent l'école communale.

Ils ont lieu les mardis et vendredis de 13h30 à 15h (classe élémentaire) et de 15h à 16h30 (classe maternelle).



Cantine Scolaire

Depuis novembre 2015, les enfants du CM1 et CM2 qui fréquentent la cantine au forfait prennent le repas de midi au collège Sancy Artense. Depuis la fin du contrat de Marine affectée à l'accompagnement de ces élèves, c'est Michèle SAVIGNAT qui est en charge de ce poste alors qu'auparavant elle était au service au restaurant scolaire. Depuis fin octobre, date d'arrêt de maladie d'un agent communal, Jocelyne BERTHELOT, en charge de la direction de l'EHPAD, avait proposé de mettre à disposition du service de restauration un agent de l'EHPAD, en l'occurrence Annette PAUL (candidate spontanée) pour pallier à l'absence d'un agent et cette mise à disposition se poursuit depuis le 6 janvier, via une convention signée jusqu'aux vacances de février. Ce fonctionnement est nécessaire pour des règles de sécurité pour les enfants et pour un confort de travail des agents.

L'école en route vers la labellisation EDDD (Ecole en Démarche de Développement Durable)

Agir pour moins de déchets !!!

Depuis plusieurs années, maintenant, l'école a mis en place diverses actions dans le domaine du développement durable, telles que :

- collecte de bouchons,
- goûter zéro déchet,
- tri du papier dans les classes,
- 2ème vie pour les jouets.....

L'école est également associée à deux projets portés par le PNRVA (Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne), projet métropolitain = échange avec une école urbaine, biodiversité à la porte de l'école et bien d'autres actions. Une sortie est prévue dans la réserve Natura 2000.



L'ensemble de ces actions mis en place depuis quelques années permet à l'école primaire d'espérer la labellisation EDDD (Ecole en Démarche de Développement Durable).

Cette démarche sera mise en avant dans le dossier de labellisation Pavillon Bleu.

L'école mobilisée pour le Téléthon

Les écoliers, entourés de leurs enseignantes respectives, ont remis les objets décorés de leurs propres mains aux bénévoles, dans le but de les distribuer dans tous les villages de la commune.

Chaque année, les écoliers participent très activement et mettent du cœur à l'ouvrage afin de participer à cette manifestation.



Collège Sancy Artense

❖ Remise diplôme du brevet

Les ex-3ème étaient conviés pour la cérémonie de la remise des diplômes du brevet.

Après avoir expliqué comment le brevet, diplôme vieux de 70 ans, a considérablement évolué depuis 1947, M. Dominique LOPEZ, principal du collège, a remercié tous les enseignants et les personnels du collège qui ont mené cette promotion d'apprenants vers un pourcentage de réussite supérieur à la moyenne académique et départementale; ainsi que les parents pour leur suivi des élèves hors de l'établissement.



❖ Restauration sentier botanique

Les élèves de cinquième du collège ont effectué un repérage du sentier botanique de LA TOUR D'AUVERGNE avec M. Sébastien LEMEL, responsable de l'Office National des Forêts et les enseignants du collège porteurs de projets, Mme Sylvianne ALLAH documentaliste, M. Jean-François BARTHUEL, professeur de technologie et de M. Sébastien DUCHER, professeur de SVT.



Après avoir parcouru ce sentier, les élèves ont proposé des possibilités d'aménagement pour valoriser cet espace naturel créé voici plus de 20 ans sur la commune.

Ces apprenants veulent apposer des panneaux et une signalétique destinés aux touristes qui pourraient arpenter ce magnifique chemin. Ils réfléchissent à une traduction en langues anglaise, espagnole et allemande, des informations sur la flore présente en ces lieux pour lui donner un caractère plus européen.

La municipalité de LA TOUR D'AUVERGNE est partie prenante de ce projet éducatif, ainsi que le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, appuyé par les compétences de l'Office National des Forêts.

Ce projet d'aménagement doit inciter les enfants à mieux préserver leur patrimoine environnemental en le respectant et en le valorisant.



Restaurant les 2 Lanternes



Début 2017, Alexandre FINARDI et sa compagne Morgane ont ouvert une nouvelle enseigne de restaurant à La Tour d'Auvergne sous le nom « Les 2 Lanternes ».

Alexandre a souhaité ce projet dans la continuité de sa formation en hôtellerie avec spécialisation de service en salle et pour lui, il n'y avait qu'un pas à sauter pour passer derrière les fourneaux.



Restaurant La Pêcherie



Yves Morvan et sa compagne Isabelle ont repris le restaurant la pêche.

Après un coup de cœur pour la commune à quelques encablures du massif du Sancy, ce couple arrive du Doubs.

Yves et Isabelle proposent une carte traditionnelle, des pizzas et des burgers à consommer sur place ou à emporter et poursuivent l'activité pêche à la truite.



Renseignements :

M. Yves MORVAN et Mme Isabelle BECCARD

La Chauderie

63680 LA TOUR D'Auvergne

Tél : 04.73.21.51.03

Changement de propriétaire au Panier Sympa

Aurore et Tony BIOTTEAU ont eu un coup de cœur pour notre village il y a presque 2 ans et se sont mis en démarche d'acquisition de l'épicerie.

Malgré quelques difficultés rencontrées pour cette transaction, ils ne se sont pas découragés et leur entêtement leur a permis de réaliser leur rêve.

Depuis le 6 janvier, ils sont propriétaires du magasin d'alimentation de notre village.

Souhaitons-leur une belle réussite, beaucoup de courage dans leur activité et que les habitants du bourg leur restent fidèles.



Du nouveau dans les professions paramédicales



Depuis le 8 janvier 2018, Cyrielle LAHOUEL est associée à Valérie PERRIER au cabinet de kinésithérapeute de La Tour. Après avoir effectué un stage lors de son parcours d'étudiante (école « Liège » à Paris), elle a réalisé que sa carrière professionnelle devait faire étape en Auvergne où nous lui souhaitons une bonne adaptation.

Records de participation ...

Sur 3 manifestations sportives majeures



❖ Triathlon 2017, cru exceptionnel !

Ce sont 340 participants qui se sont élancés sur deux parcours pour 700m ou 1400m de natation, 24km ou 48 Km de vélo et 5km ou 10Km de course pédestre.

Cette manifestation est portée par l'association Sancy Artense Foot pour un aspect réglementaire mais durant les huit mois de préparation en amont, le travail repose sur les deux Micka (Fereyrolles et Guiffard), ce qui leur fait une charge de travail à la limite du temps qu'ils y consacrent. Cette manifestation demande environ 40 bénévoles de La Tour pour le jour de la manifestation, encore une difficulté supplémentaire.

Il n'y aura pas d'édition 2018, conséquence directe de ces difficultés accumulées.

Au cours d'une réunion du 8 janvier entre Mickael Fereyrolles, le Maire et les adjoints, les bases d'une nouvelle organisation ont été posées, à savoir constituer un « noyau fort de bénévoles » regroupé en comité d'organisation et résidant sur place qui aura pour mission la mise en place d'une nouvelle organisation aux côtés des organisateurs habituels et sur des postes bien définis.

Cette organisation devra être mise en place avant fin juin 2018 afin d'inscrire le Triathlon 2019 sur les différents calendriers officiels probablement en juillet 2019.

❖ Critérium Tir à l'Arc



Dimanche 22 octobre a eu lieu la 11ème édition du critérium départemental UFOLEP de Tir à l'Arc.

108 archers venus de tous le département mais aussi de la Nièvre (58) et se sont affrontés sur des distances allant de 10 à 25 mètres.



L'association TTLTASAB (Tennis de Table – Sancy Artense Badminton) organise un grand tournoi de badminton les 5 et 6 mai 2018 au complexe sportif intercommunal Paul GAYT pour le jeunes. Ce tournoi sur deux jours s'adresse aux licenciés de badminton de moins de 18 ans. Il est attendu une bonne centaine de participants. N'hésitez pas à venir nombreux.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter Mme Nesrine VALETTE au 04.73.21.52.12

Belle réussite chez les skieurs de l'Etoile des Montagnes

Avec un nombre de licenciés jamais atteint depuis sa création (46 membres au 14/12/2017) le ski club « Etoile des Montagnes » au fil des dernières saisons s'est structuré pour devenir aujourd'hui le club de Ski Nordique le plus important du Massif du Sancy.

- **Pourquoi et comment ?**

Grace à son histoire et ses origines qu'il a su préserver. En effet, contrairement aux autres clubs de ski nordique du Massif Central, le Ski Club « Etoile des Montagnes » n'a pas modifié ses statuts depuis sa création.

A plusieurs reprises il a dû adapter ses pratiques et faire des choix, mais, depuis les années 80 et la création du Foyer de Ski de fond dont il a la gestion :



2/Le ski club favorise la pratique compétitive dans le cadre des épreuves FFS en encadrant une section de jeunes compétiteurs dont plusieurs sont régulièrement sélectionnés pour les épreuves nationales.

Paul et Gurvan secondés quelques fois par les dirigeants bénévoles assurent par l'intermédiaire des ESF du Mont Dore et de Chastreix des entraînements de qualité auprès des jeunes toute l'année et des adultes en hiver.

Chacun avec un profil différent, ils savent enseigner ce sport d'endurance dans un esprit à la fois ludique et compétitif pour attirer de plus en plus de pratiquants.

3/Le ski club offre à tous la possibilité de découvrir le ski de fond à moindre prix en gérant le prêt de matériel disponible sur le domaine nordique. (Touristes, scolaires et clientèle locale)

Avec un tarif qui reste attractif, le ski club, association à but non lucratif, met à disposition un parc à matériel pour les scolaires et favorise aussi la pratique du roller en été et du Biathlon avec l'installation d'un stand de Tir Laser cet Hiver.



Podium fille – Duathlon des Neiges

1/Le Ski club propose des animations et des événements qui contribuent au rayonnement de la commune et au développement de la pratique du Ski de fond. (Duathlon, Coupe de France en 2017, course régionale...)

Avec une position géographique stratégique au cœur du Massif du Sancy, avec une équipe technique très expérimentée et dotée de moyens considérables, la Stèle accueille chaque année des événements d'envergure dans le domaine des pratiques Nordiques, le club « Etoile Des Montagnes » avec son équipe bénévole est naturellement associé à l'organisation de ces événements. (ex : SANCY-BLANCHE...)



Podium garçon – Duathlon des Neiges

Belle réussite chez les skieurs de l'Etoile des Montagnes

- **Aléas climatiques :**

« Une saison bonne et l'autre non »...voici en résumé, les contraintes de notre activité....

S'adapter au dernier moment, ne pas se décourager, croire en l'avenir du Ski de Fond à LA TOUR D'AUVERGNE et transmettre une image sportive et dynamique de notre territoire telles sont les motivations et les valeurs de notre association.

Avec l'image de la coupe de France « SAMSE » organisée en Mars 2017 sur nos terres, nous avons mobilisé toutes nos forces et nos moyens pour « assurer le coup », mais, sans l'appui des collectivités locales et des partenaires privés, sans la ressource financière du Foyer de Ski de fond cela aurait été impossible. Finalement, cette aventure périlleuse mais réussie qui n'avait pas été organisée depuis 1977 dans la région aura laissé un souvenir impérissable à l'ensemble des acteurs et des compétiteurs mais ne le cachons pas, un déficit financier important pour l'association et quelques cicatrices morales qui, nous l'espérons, pourront s'estomper avec une bonne saison hivernale et une fréquentation du site de La stèle en hausse.

Alors...Vive la neige, Vive La Stèle et Tous à vos skis !

Pour plus de renseignements Rdv sur

Internet : etoiledesmontagnes.fr



Podium féminin de la coupe de France 2017 qui a eu lieu à la Stèle en Mars 2017...

Le site de La Stèle a clôturé l'année sur une fréquentation record le 31 décembre ou plus d'un millier de personnes est passé sur le site ce jour-là.



Challenge de la commune la plus sportive

La commune décroche son 3ème trophée de commune la plus sportive dans la catégorie moins de 1500 habitants.



Cette récompense revient de droit à l'ensemble des associations sportives de la commune et plus particulièrement à celles qui sont organisatrices d'évènements sportifs à rayonnement national comme le Sancy Artense Foot qui organise chaque année le triathlon « Altitude Challenge » ou le ski club Etoile des montagnes qui a organisé le « SAMSE National Tour » (finale nationale de ski de fond), mais aussi à celles qui organisent des manifestations d'envergure départementale comme le Sancy tir à l'arc pour son « Critérium départemental » ou La Tour Karaté Gym pour la coupe du Samourai.

Citons également l'association des JSP dont les membres se distinguent lors de compétitions départementales. Il en est de même pour les membres du club de badminton ou de tennis de table ainsi que les membres de l'AS du collège Sancy Artense.

Sans l'investissement des compétiteurs et de l'ensemble des bénévoles qui les accompagnent, les entraînent, les entourent, la commune n'obtiendrait pas cette distinction.



EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

L'année 2017 a été riche en événements : gala de patinage à Clermont-Ferrand, vide grenier au village, concert de l'école de musique de Tauves, participation aux Olympiades (22^{ème} sur 49 établissements), rencontre intergénérationnelle à la ludothèque de Bagnols et plusieurs sorties à l'extérieur.



L'ensemble du personnel et des résidents remercie chaleureusement les interventions des bénévoles (Croix Rouge, les musiciens une fois par mois, la chorale, la ludothèque) et vous souhaite une bonne année 2018.



Nouveautés :

- des repas à thème ont été proposés (Alsace, Canada, Portugal...)
- création d'un jardin thérapeutique permettant diverses activités physiques.

Pour la première fois, participation au défi du Téléthon « réaliser 1.2 km de tricot pour faire le tour du lac ».



Chorale La Gentiane

L'année 2017 fut une année enrichissante pour les choristes. En effet, Sylviane nous a proposé de nouvelles partitions très agréables à chanter. Par ailleurs, nous avons participé à des concerts à l'extérieur, avec d'autres ensembles musicaux – échanges particulièrement positifs.

En dehors des concerts, nous participons à des œuvres caritatives : nous avons soutenu Christiane et son équipe de bénévoles dans leur combat avec l'AFM Téléthon.

Pour 2018, nous espérons finaliser plusieurs projets : samedi 17 mars, un concert sera proposé au public « 1000 chœurs pour un regard » pour vaincre les maladies de la vue. Courant juin, nous souhaitons organiser une rencontre musicale et fêter les 35 ans de la gentiane.

Et, si d'aventure, chers amis lecteurs, vous aviez l'intention de nous rejoindre, sachez que nous vous accueillerons avec beaucoup de plaisir. Le seul critère exigé : c'est l'envie et le plaisir de chanter.



Bibliothèque Municipale

En 2017, les bénévoles de la Bibliothèque municipale se sont relayés pour vous accueillir et répondre du mieux possible à vos attentes 3 fois par semaine (mardi et jeudi 16h30 à 17h30, samedi matin 10h à 12h), installée au rez-de-chaussée de l'école primaire.



Le stock de livres est régulièrement renouvelé grâce aux achats, aux dons et échanges avec les médiathèques (Dômes Sancy Artense et départementale). Il est possible à tout moment d'effectuer des réservations grâce au catalogue complet disponible en ligne (sur le site : mediatheques.sancy-artense.com (pour Dômes Sancy Artense) ou sur md.cg63.fr (pour la médiathèque départementale). Tous les abonnés à la bibliothèque municipale peuvent ainsi accéder gratuitement à l'ensemble des documents disponibles sur le département. Les bénévoles sont à votre disposition pour vous renseigner.

En 2017 nous avons eu le plaisir de recevoir la visite d'environ 250 adultes et 180 enfants. A cela il faut ajouter l'accueil une fois par mois durant l'année scolaire des 3 classes de l'école primaire et maternelle, soit une soixantaine de livres supplémentaires empruntés chaque mois. Cet été l'opération nationale « Partir en Livres » a également créé une animation supplémentaire au bord du lac, animation bien perçue par les Tourais et les touristes venus nombreux à cette manifestation.



Bien entendu les nouveaux lecteurs seront les bienvenus, ainsi que tous ceux qui voudront bien donner un peu de leur temps pour faire vivre cette activité culturelle au sein de la commune.



Animation Partir en Livre

Tarifs communaux

❖ Concessions cimetièrè

La commune dispose de concessions (2.5 m² ou 5m²) dans les cimetières de Saint-Pardoux et La Tour. Leur prix est de 100 € le m².

❖ Location salle des fêtes

- Pour les particuliers : 120 € pour le week-end, 90 € la demi-journée
- Pour les associations : 30 € si manifestation avec entrée payante



❖ Location mobilier (chaises et tables) pour particuliers

Forfait de 20 € puis 0.50 € par unité prise payable d'avance par chèque. Enlèvement par le demandeur vendredi midi dernier délai. Retour mardi matin dernier délais. Retour des clés en Mairie

❖ Cantine scolaire

Le temps de la cantine se déroule de 12h00 à 13h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Deux possibilités pour déjeuner au restaurant scolaire :

- ✓ soit au forfait : inscription auprès de la Mairie. Prix du repas 2.90 €. Une facture vous est envoyée à chaque trimestre.
- ✓ soit au ticket : en vente à la mairie par carnet de 10. Le tarif du ticket est de 3.50 € soit 35€ le carnet

❖ Mise en place de nouveaux moyens de paiement

Afin de se mettre en adéquation avec la réglementation en vigueur et à la demande des services de la Trésorerie, le conseil municipal doit se prononcer sur le choix des nouveaux moyens de paiement à savoir :

- le Talon Optiques Deux Lignes (TO2L) accompagné d'un chèque
- Le SEPA qui est une autorisation ponctuelle de prélèvement puisque l'utilisateur doit systématiquement le dater et le signer

❖ Sécurité sur les pistes : mise en place de tarifs de secours

Les interventions effectuées par les pompiers sur le domaine skiable sont dorénavant facturées, par le SDIS, à la collectivité, siège du domaine skiable sur la base de :

- ✓ 175.00 € : Transport sanitaire du bas des pistes vers un cabinet médical de proximité
- ✓ 175.00 € : Transport sanitaire vers une DZ de proximité
- ✓ 305.00 € : Transport sanitaire vers une structure hospitalière

Du nouveau dans vos démarches administratives

Depuis le 1er novembre, les demandes de cartes grises et de renouvellement de permis de conduire (en cas de perte ou de vol) se font maintenant en ligne

La Carte grise à portée de clic !

Je peux désormais effectuer mes démarches liées au certificat d'immatriculation sans me rendre au guichet d'une préfecture. Il peut s'agir :

- d'une demande de duplicata (en cas de perte ou vol)
- d'une demande de changement d'adresse
- de demande de changement de titulaire
- d'une déclaration de cession d'un véhicule



Je me rends sur <https://immatriculation.ants.gouv.fr> et je suis les étapes proposées :

- je clique sur la rubrique qui concerne la démarche que je veux effectuer
- je crée un compte usager ou me connecte à mon compte.
- je renseigne le numéro d'immatriculation, ainsi que le code confidentiel attribué au titre, figurant sur le courrier d'envoi de ce dernier en cas de perte, ma déclaration de perte s'effectue directement en ligne. En cas de vol, je dois le déclarer au préalable à la gendarmerie.
- Une fois la démarche finalisée, je peux imprimer le certificat provisoire d'immatriculation qui m'autorisera à circuler avec mon véhicule, ainsi que le récépissé de dépôt de ma demande. Je reçois ensuite mon certificat d'immatriculation à mon domicile.
- Dans le cas d'une cession, je renseigne les informations portant sur l'identité de l'acquéreur de mon véhicule, afin de ne pas recevoir les avis de contravention pour les infractions commises par l'acquéreur. Un code de cession et un certificat de situation administrative me sont attribués. Il me faudra les communiquer à l'acquéreur.

Pour toute information : www.demarches.interieur.gouv.fr

Le permis de conduire à portée de clic !

- Je peux désormais effectuer mes démarches liées au permis de conduire sans me rendre au guichet d'une préfecture.
- Je rassemble les pièces justificatives. J'obtiens ma photo numérisée auprès des cabines ou photographes agréées, repérables par la vignette bleue « agréé service en ligne ANTS »
- Je me rends sur <https://permis.de.conduire.ants.gouv.fr>
- Je crée un compte en cliquant sur « je fais une demande en ligne »
- En cas de perte, ma déclaration de perte s'effectue directement en ligne.
- En cas de vol, je dois le déclarer au préalable à la gendarmerie.
- En cas de vol et de perte, j'effectue également mon achat de timbre fiscal en ligne
- Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande
- Je reçois mon permis de conduire à mon domicile.



Pour toute information : www.demarches.interieur.gouv.fr

Demande Carte d'Identité

Pour de toute demande de carte d'identité s'adresser à la Mairie de Rochefort-Montagne au 04.73.65.82.51

Lundi 13h-17h / Mardi 8h-12 et 13h-17h /
Mercredi 13h-17h

Demande de Passeport

Pour de toute demande de passeports s'adresser à la Mairie de Rochefort-Montagne au 04.73.65.82.51

Vendredi 8h-12 et 13h-17h



Si vous rencontrez des difficultés dans le cadre de ces démarches, n'hésitez pas à demander l'aide du personnel administratif de la mairie qui sera toujours le maillon indispensable au service des administrés.

SMCTOM Haute-Dordogne



SMCTOM HAUTE DORDOGNE

4 route de Tulle

63760 BOURG LASTIC

04.73.21.88.46

smctom.hautedordogne@wanadoo.fr

www.smctom-hautedordogne.fr



Le SMCTOM de la Haute Dordogne a conduit durant l'année 2016-2017 différentes actions afin de réduire le tonnage des ordures ménagères.

➤ **Mise en place d'une benne bois :**

Afin de diminuer les encombrants, une benne pour accueillir le bois a été mis en place dans les 4 déchèteries ainsi qu'à l'ISDND.

➤ **Accueil à l'ISDND de Saint Sauves :**

L'ISDND de Saint Sauves d'Auvergne accueille désormais les particuliers du lundi au vendredi de 9h à 15h et le samedi de 8h30 à 13h30 pour déposer les déchets verts, les pneus de véhicules légers dégâtés et propres, les encombrants, bouteilles verre, bois, ferrailles, cartons, déchets électriques et électroniques.

➤ **Mise en place d'une benne Eco Mobilier à**

La déchèterie de La Bourboule :



Cette benne est destinée uniquement pour le mobilier des particuliers (chaises, canapés, cuisine, literie, meubles, jardin...). Les meubles usagés sont recyclés. C'est une économie de ressources car la majorité des meubles sont composés de bois, de métaux et de mousses qui peuvent être recyclés. Les meubles qui ne peuvent pas être recyclés ou réutilisés sont valorisés sous forme de chaleur ou électricité.

➤ **Les ordures ménagères**

Les sacs d'ordures ménagères doivent être déposés dans des containers destinés à cet effet. Ils ne doivent contenir uniquement des déchets ménagers. Il est interdit de mettre tous les déchets qui peuvent se recycler ou dits « dangereux » (huile de vidange, piles, batteries, pneus, électroménager, cartons, déchets verts...) dans les bacs d'ordures ménagères. Vous devez vous rendre dans l'une de nos déchèteries ou à l'ISDND.

Afin de réduire le tonnage des ordures ménagères et augmenter le tri sélectif, au printemps 2018, notre commune sera équipée de bacs de regroupement à couvercles jaunes.

➤ **Rappel sur les consignes au point d'apport volontaire sur la commune :**

Les emballages doivent être mis-en vrac dans les bacs, sans sacs plastiques.

✓ Bac à bande jaune : les bouteilles et les flacons en plastiques avec leurs bouchons (bouteilles de jus de fruit, soda, eau, les flacons produits ménagers et d'hygiène...), les briques alimentaires (jus de fruit, soupe, crème...), les emballages en métal acier/alu (cannettes, boites de conserves, bidon de sirop, aérosol, barquette en aluminium...)

✓ Bac à bande bleu pour le papier/carton (propres et secs) : journaux, magazines, prospectus, catalogues, annuaires, enveloppes...

✓ Bac à bande verte pour les bouteilles, pots, bocaux en verre.

✓ Bac à bande orange pour les huiles de vidange

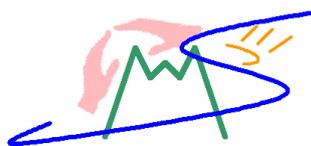
✓ Poubelle rouge pour les piles

✓ Un container Le Relais destiné aux vêtements, chaussures, linge de maison (draps, torchons, serviettes...), petite maroquinerie, jouets, bijoux... L

Ce qui ne se tri pas : films et sac plastique, yaourts, barquettes en polystyrène, pots de fleurs, vaisselles, porcelaine, faïence.

Le tri de ces emballages permet de leur donner une deuxième vie, en les recyclant en pull polaire, tuyau, papier cadeau, papier peint, en pièce de bricolage... et préserve l'environnement en diminuant l'utilisation des ressources naturelles non renouvelables (pétrole, gaz, uranium, fer, bauxite...). Continuons ensemble à préserver notre planète en triant nos emballages ménagers.

CLIC Senior Montagne



CLIC "Senior Montagne"

Centre Hospitalier - BP 107 - 2 rue du capitaine Chazotte - 63240 LE MONT DORE

☎ 04.73.65.20.89

Email : clic.senior-montagne@wanadoo.fr

Site internet: www.clicmontdore.fr

VOUS ou un de VOS PROCHES A PLUS DE 60 ANS, LE CLIC VOUS CONCERNE

Le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique) est une association loi 1901 financée principalement par le Conseil Départemental du Puy de Dôme, la CARSAT et l'ARS. Le CLIC est composé d'une équipe pluridisciplinaire (secrétaire, assistante sociale, infirmière,...).

Le rôle du CLIC est d'écouter, d'informer, d'orienter et d'accompagner les personnes âgées de plus de 60 ans et leur famille dans leurs différentes démarches (aides à domicile, aménagement du logement, entrée en établissement ...).

Le CLIC "Senior-Montagne" organise chaque année des ateliers et conférences sur la mémoire, l'équilibre alimentaire, la gymnastique douce et la prévention routière en partenariat avec différents organismes.

En 2018, des activités concernant la socio esthétique, l'informatique, les proches aidants seront également proposés.



Informations utiles

❖ Recensement de la population

En 2018, le recensement va avoir lieu dans notre commune et se déroulera du 18 janvier au 17 février. Cette opération, un moment essentiel de la vie citoyenne, permet de dresser un bilan des populations qui vivent sur notre commune mais aussi de tous les éléments immobiliers et mobiliers du territoire. Il est essentiel que chacun d'entre nous remplisse les questionnaires (papier ou internet) le plus scrupuleusement possible. Chacun aura la visite d'un agent recenseur, Marie-Andrée Mampon ou Michèle Savignat que vous devez recevoir et qui remettront soit un questionnaire papier,

soit des codes d'accès internet. Ces 2 agents sont obligés au devoir de confidentialité

Les résultats de ce recensement servent de base de calcul au montant de la DGF (dotation globale de fonctionnement)

❖ Mise en place de containers jaunes

Au 1er trimestre 2018, la commune sera équipée de containers jaunes (bourg et villages) destinés à la récupération des plastiques, papiers, cartons, boîtes alu et acier.

❖ Combattre le campagnol Terrestre

Agissez, ensemble, au plus tôt, en combattant tous les moyens de lutte !

Pour lutter ensemble en coordonnant les actions individuelles, rapprochez-vous de votre GDON (Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles). Lutte au plus tôt en surveillant vos parcelles, et en commençant par limiter la population de taupes qui « fait le lit du campagnol ». Combinez tous les moyens de lutte : techniques agronomiques, accueil des prédateurs, piégeage, lutte chimique. Deux nouveaux produits à base de Phosphore de zinc ont été récemment autorisés. Pour connaître les modalités d'utilisation, adressez-vous à la FDGDON63.



❖ Films agricoles usagés, filets et ficelles

Belle collecte 2017 !

Vous êtes plus de 2 000 éleveurs à avoir pris le temps d'apporter vos films plastiques usagés ainsi que vos saches de ficelles et filets.

550 tonnes de films d'enrubannage ont été collectées, 175 tonnes de bâches d'ensilage et 180 tonnes de ficelles, soit une progression de 5% par rapport à 2016.

La collecte permet de recycler les déchets plastiques sur votre exploitation et de vous encourager à de bonnes pratiques d'élevage respectueuses de votre territoire.

Préparer-vous pour 2018

Lors de la période hivernale et du retour des animaux aux bâtiments, il est temps de penser à se procurer des saches afin de collecter, mettre en sache et stocker au fur et à mesure.

Bien trier permet de recycler.

Consultez la liste des points de retrait des saches sur : www.chambre-agri63.com

➤ Campagne des bâches agricoles :

Deux campagnes pour les plastiques agricoles (bâches d'ensilage, les films d'enrubannage, les ficelles et les filets) :

- Collecte du mois de Février : le 12 et 14 février 2018 pour les sites de Rochefort Montagne et l'ISDND de Saint Sauves d'Auvergne.

- Collecte du mois de Mai : le 14 et 16 mai 2018 pour les déchèteries de Rochefort Montagne, ISDND de Saint Sauves d'Auvergne. Le 15 et 17 mai pour la déchèterie de Bagnols.

Des sacs sont à la disposition des agriculteurs sur simple demande au SMCTOM.



Etat Civil

Décès

SEPCHAT Elie
(03.01.2017)

GAYDIER Marie
(18.01.2017)

AUCHECORNE Jean-Pierre
(24.05.2017)

VERGNE Paul
(09.06.2017)

DUCHAMP Marie-Louise
(28.06.2017)

CHALEIL Paul
(12.07.2017)

TOURNADRE Micheline
(16.08.2017)

CHARBONNEL René
(17.08.2017)

Résidents EHPAD

PRIMARD Marianna
(24.02.2017)

PETIOT Madeleine
(24.06.2017)

BARBAT Odette
(02.12.2017)

Le service état civil a enregistré le décès de M. Michel BIET-DUCRET domicilié à Paris « 39, Rue de La Tour d'Auvergne » décédé sur la voie publique d'un arrêt cardiaque le dimanche 3 décembre.

Naissances

GAYDIER Maëlys (29.01.2017)

DUFORAT Charlie (13.05.2017)

Mariages

SERTILLANGES René / FLEURU Jocelyne (28.01.2017)

BARRA Jean-Emile / GLANOWSKI Emilie (26.08.2017)

POPINEAU Christophe / VERGNE Bernadette (30.09.2017)

Dates à retenir 2018

- 21 janvier : Duathlon des neiges (7^{ème} édition) course populaire
- 27 janvier : Bal costumé + Karaoké (Association des parents d'élèves)
- 11 février : Arc Athlon à La Stèle : Tir à l'Arc + parcours en raquettes (Sancy Artense Tir à l'Arc)
- 4 mars : Grand prix de La Tour de ski de fond
- 9 mars : Loto (Collège Sancy Artense)
- 16 mars : Court métrage – Projection coup de cœur - animation portée par Dômes Sancy Artense
- 14 avril : Bal à la salle des fêtes (organisé par le Foyer des Jeunes)
- 5 et 6 mai : Tournoi Jeunes de Badminton au complexe sportif intercommunal Paul GAYT
- 25 mai : Loto (Association des Parents d'Elèves)
- 8 juin : Théâtre de rues « Argent, pudeur et décadence » (Compagnie AIAA), dans le cadre de la saison culturelle Dômes Sancy Artense
- 22 juin : Apéro concert (association des parents d'élèves)
- 13-14-15 juillet : Fête du Lac (Sancy Artense Foot)
- 14 juillet : Tournoi sixte de foot – Bal – Feu d'artifice (Sancy Artense Foot)
- 15 juillet : Tournoi de pétanque (Sancy Artense Foot)
- 28-29 juillet : Fête de la Sainte-Anne à Saint-Pardoux (La Tour Animation)
- 4 août : Banquet gaulois (Amicale des Sapeurs-Pompiers)
- 25-26 août : Fête de la Saint-Louis (La Tour Animation)
- 6 octobre : Foire d'Automne
- 31 décembre : Bal des pompiers



Directeur de publication : **Mme FEREYROLLES, Maire de La Tour d'Auvergne**
Photographies : **Mairie de La Tour d'Auvergne**
Création maquette : **Mairie de La Tour d'Auvergne**
Impression : **L'imprimerie de Bort les Orgues**
Tirage : **700 exemplaires**
Mairie de La Tour d'Auvergne – Place du Dr Godonnèche 63680 LA TOUR D'AUVERGNE – 04.73.21.50.12 – www.latourdauvergne.fr

